

Résolution sur l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne

Sur la démocratie et les libertés

Guidé par les valeurs fondamentales de l'Union Européenne (« UE ») définies à l'article 2 TUE,

Réaffirmant que la démocratie et l'Etat de droit sont des valeurs fondamentales de l'UE,

Ayant considéré les conditions d'accession à l'UE définies à l'article 49 TUE, ainsi que celles définies par le Conseil Européen à Copenhague en 1993 (les « critères de Copenhague »), à savoir :

- La stabilité des institutions garantissant la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'Homme et le respect des minorités ;
- Une économie de marché fonctionnelle et capable de faire face à la concurrence et aux forces du marché ; et
- La capacité administrative et institutionnelle de mettre en œuvre effectivement l'acquis communautaire et la capacité de respecter les obligations liées à l'appartenance à l'UE,

Approuvant le fait que la peine de mort ait été abolie en Turquie,

Observant avec appréciation l'existence de dispositions légales contre la torture mais regrettant que leur application réelle insuffisante et leur effet dissuasif apparemment limité,

Déplorant les faibles mesures prises contre des officiels haut-placés soupçonnés de corruption en Turquie,

Observant avec inquiétude l'interférence du gouvernement avec le pouvoir judiciaire, en particulier par l'intermédiaire de l'activité du Ministère de la Justice au sein du Haut Conseil des Juges et Procureurs (HYSK),

Profondément inquiet de l'attitude de plus en plus autoritaire du Président turc Erdogan et de l'insuffisance de contre-pouvoirs au gouvernement,

Alarmé par l'attitude du gouvernement qui a pris le contrôle du journal *Zaman*, violant ainsi la liberté fondamentale de la liberté de la presse,

Informé du projet d'adopter une nouvelle Constitution,

Sur les considérations économiques et sociales

Prenant en compte que l'économie turque est hautement dépendante des investissements étrangers en raison de son déficit commercial, avec pour conséquence que la devise turque est vulnérable à des chocs économiques externes,

Considérant que les guerres civiles dans les Etats voisins de la Syrie et de l'Irak sont des causes majeures du déclin des investissements directs étrangers (IDE) au cours des cinq dernières années,

Conscient que la classe moyenne turque a doublé en moins de vingt ans, ce qui a contribué à réduire les inégalités,

Observant l'accroissement de la main d'œuvre disponible sur le marché du travail (avec de plus en plus de jeunes et de femmes), le besoin accru d'une main d'œuvre qualifiée et la récente augmentation du chômage,

Notant que l'union douanière avec l'UE couvre de nombreux biens à l'exception notable de la plupart des produits agricoles,

Observant le développement économique de la Turquie d'une économie agraire vers un modèle davantage basé sur les biens industriels et les services,

Ayant considéré le manque d'investissements dans le secteur des hautes technologies et dans les industries qui ont besoin de main d'œuvre très qualifiée, qui restera probablement un problème dans les années à venir,

Sur les minorités et les réfugiés

Reconnaissant que la crise migratoire majeure limite la capacité des autorités turques à gérer l'afflux de réfugiés syriens, tant techniquement (camps, logistique, etc.) que financièrement (financement et gestion des camps),

Prenant en compte les problèmes suivants :

- Une augmentation imprévue du nombre de réfugiés syriens (à la mi-mars 2015, l'ONU les estimait déjà à 1,7 millions) ;
- L'augmentation au départ imprévue de la durée de leur séjour en Turquie, à mesure que les anticipations d'une fin de conflit rapide en Syrie se voyaient contredites par les faits ; et
- Le coût financier imprévu que cela engendre (déjà plus de 5 milliards de dollars en 2015),

Notant le contenu de l'accord UE-Turquie sur les réfugiés, qui est entré en vigueur malgré les insuffisances en matière d'aide aux demandeurs d'asile et aux personnes bénéficiant de la protection internationale en Turquie (« réfugiés » ci-après dans cette résolution),

Ayant considéré les risques et dangers auxquels les personnes déplacées syriennes doivent faire face lorsqu'il ne leur est pas permis d'entrer en Turquie,

S'étant informé de la manière dont les minorités religieuses et les femmes sont traitées en Turquie,

Notant avec regret la longue histoire de discrimination et massacre des Kurdes en Syrie,

Pleinement conscient du manque de représentation des Kurdes en Turquie,

Notant la discrimination et le discours de haine contre des personnes de la communauté LGBTI,

Notant avec inquiétude que les négociations d’adhésion sur les chapitres de la politique sociale, des droits fondamentaux et de la justice ne sont pas ouvertes, en raison d’un manque de progrès du côté de la Turquie,

Sur les aspects historiques et culturels

Gardant à l’esprit que Mustafa Kemal Atatürk, premier président et fondateur de la république en Turquie, a posé les fondations d’un Etat nation moderne,

Préoccupé par la proximité croissante entre la religion et l’Etat turc ces dernières années,

Notant la division de la société turque entre « pro-occidentaux » et personnes plus « islamo-conservatrices »,

Ayant entendu que certains enfants sont obligés d’aller à une école religieuse en raison de l’insuffisance d’écoles privées ou publiques non-religieuses,

Saluant la réaction de la population face au projet de destruction du parc Gezi en 2013 et condamnant la réaction de l’Etat et de la police face aux manifestations,

Sur la politique étrangère

Observant le souhait de la Turquie d’avoir « 0 problème » avec ses voisins et d’améliorer ses relations avec d’anciens « ennemis »,

Regrettant profondément que la Turquie ne reconnaisse pas la République de Chypre, un Etat membre de l’UE, comme un Etat souverain,

Ayant noté le refus de la Turquie de reconnaître le génocide arménien de 1915,

Conscient des problèmes persistants avec à la fois les YPG kurdes en Syrie et le PKK en Turquie et ayant noté les actions de la Turquie en Syrie et les doutes à propos de l’authenticité de l’engagement turc contre l’Etat islamique,

Considérant que la Turquie souhaite jouer le rôle de pont entre l’Europe et le Moyen-Orient et la peur occidentale que la Turquie ne se tourne de plus en plus vers l’Est,

Gardant à l’esprit les intérêts poursuivis par la politique étrangère turque,

Sur les frontières et la sécurité

Conscient des flux migratoires et de leurs implications pour la politique migratoire turque et son adaptation continue pour essayer d’atteindre des standards internationaux (principalement de l’UE),

Déplorant le fait que les problèmes de l’immigration en Turquie sont liés à un phénomène qui devrait être traité à l’échelle internationale,

Notant avec inquiétude que la politique migratoire turque doit s’adapter pour :

- Traiter et planifier le séjour à long-terme (ou permanent) d’une population croissante de réfugiés syriens ; et
- Répondre aux inquiétudes domestiques soulevées par le séjour permanent de ces réfugiés,

Soulignant que la Turquie est un pays de transit qui a des frontières avec huit autres pays,

Observant qu’il manque des procédures claires réglementant le partage mutuel d’informations en matière de criminalité,

Comprenant qu’il n’y a pas d’accord avec Europol en raison de l’absence de législation satisfaisante de protection des données en ligne avec les standards européens,

Le Parlement des Jeunes du Luxembourg :

Sur la démocratie et les libertés

1. Recommande une meilleure mise en œuvre des principes de démocratie et de l’Etat de droit en Turquie, ainsi qu’une meilleure séparation des pouvoirs, potentiellement à établir dans le cadre du projet de nouvelle Constitution ;
2. Recommande également de mieux respecter les standards européens concernant les Droits de l’Homme ;
3. Rappelle que la liberté de la presse doit être respectée ;
4. Rappelle également que l’aide aux réfugiés ne peut être un prétexte pour démanteler les institutions démocratiques ;
5. Demande une meilleure application des mesures anti-corruption contre des officiels haut-placés ;
6. Condamne fermement la pression politique exercée sur des juges haut-placés et demande une modification du fonctionnement du HYSK pour éviter des interférences abusives du pouvoir exécutif avec le pouvoir judiciaire ;

Sur les considérations économiques et sociales

7. Encourage la Turquie à réduire sa dépendance envers les investissements étrangers et son déficit budgétaire, notamment en augmentant les recettes budgétaires ;

8. Encourage également la Turquie à développer une économie plus résiliente en promouvant l’industrialisation locale et la diversification des activités ;
9. Appelle la Turquie à investir dans l’innovation et le développement de chaînes de création de valeur locales ;
10. Recommande à la Turquie d’accroître l’investissement public dans la recherche et le développement pour encourager le développement d’industries à haute valeur ajoutée et les industries *high tech* ;
11. Appelle le gouvernement turc à investir dans l’éducation, surtout pour les jeunes et les femmes, et dans les universités, pour accroître la main d’œuvre qualifiée sur le marché du travail et augmenter ainsi le taux d’emploi ;
12. Encourage la Turquie à diversifier ses partenaires commerciaux et à renforcer ses relations commerciales avec les Etats voisins ;
13. Demande à l’UE de stabiliser le voisinage de la Turquie par l’intermédiaire d’une politique étrangère économique ;

Sur les minorités et les réfugiés

14. Condamne le mauvais traitement des Kurdes et appelle à leur reconnaissance en Turquie en tant que membres à part entière de la société turque ;
15. Encourage l’acceptation de la langue et de la culture kurdes et leur promotion au sein du système éducatif ;
16. Rend attentif aux actions des autorités turques telles que :
 - L’assimilation forcée des Kurdes ;
 - L’interdiction d’organisations pro-kurdes ; et
 - La réponse violente opposée à la résistance kurde ;
17. Souligne l’importance de stopper la spirale de violence entre le PKK et l’armée turque et appelle le gouvernement turc et les dirigeants kurdes à reprendre d’urgence et de bonne foi des pourparlers de paix pour résoudre le conflit dans le Sud-est de la Turquie ;
18. Encourage la Turquie à ne pas fermer ses frontières aux réfugiés en raison du risque que l’Etat islamique occupe les camps de réfugiés en Syrie ;
19. Exige que la Turquie utilise mieux les moyens financiers mis à sa disposition par l’UE pour aider les réfugiés ;
20. Demande à la Turquie de promouvoir l’égalité hommes-femmes ;
21. Souligne que la Turquie doit rester un Etat laïque acceptant et respectant différentes religions ;
22. Demande que le travail sur les 34 chapitres de négociations restants continue si l’intention de la Turquie d’adhérer à l’UE demeure valide ;

Sur les aspects culturels et historiques

23. Appelle la Turquie à adopter des standards politiques européens sans que cela ne signifie que culturellement la Turquie doit devenir « pleinement européenne » ;
24. Demande, en outre, que la liberté de manifester soit effectivement garantie à tout citoyen ;
25. Condamne la répression de mouvements de la société civile ;
26. Invite le gouvernement turc à davantage écouter ses concitoyens ;

Sur la politique étrangère

27. Affirme solennellement que la reconnaissance de Chypre est un prérequis indispensable à une éventuelle adhésion à l’UE ;
28. Demande à la Turquie d’éviter tout usage disproportionné de la force afin d’éviter une escalade en Syrie et appelle la Turquie à stopper le bombardement des Kurdes ;
29. Exige une attitude sans ambiguïté de la Turquie contre l’Etat islamique ;
30. Rappelle à la Turquie qu’elle ne devrait pas chercher à acquérir un pouvoir hégémonique au Proche-Orient ;
31. A l’impression que la Turquie hésite à rejoindre l’UE et attend donc du gouvernement turc des signaux clairs qu’il est toujours intéressé à discuter de manière constructive avec l’UE pour essayer d’adhérer à l’UE ;

Sur les frontières et la sécurité

32. Reconnaît que la politique « des frontières ouvertes » de la Turquie pendant plusieurs mois mérite d’être louée et rappelle que la communauté internationale doit comprendre le fardeau turc qui résulte de l’afflux massif de réfugiés syriens ;
33. Accueille positivement le fait que les demandeurs d’asile syriens se soient vus accorder la protection temporaire, mais souligne que davantage doit être fait, par exemple, l’éducation devrait être offerte à tous les enfants et des services de base devraient être disponibles pour tous les réfugiés ;
34. Considérant ce qui précède, recommande fortement que la tâche d’accueillir et intégrer des réfugiés soit partagée avec d’autres pays ;
35. Encourage en outre la population turque à accroître l’intégration des réfugiés malgré les problèmes sociaux que l’afflux de réfugiés met en évidence ;
36. Apprécie que la Turquie fasse des efforts pour aligner ses institutions et sa législation sur les normes et standards internationaux ;
37. Appelle à mettre en œuvre des décisions et politiques de long-terme en accord avec les partenaires européens ;

- Donner la priorité aux politiques d'intégration ;
 - Se préparer à de futurs flux migratoires ;
 - Partager ces flux avec la communauté internationale ; et
 - Traiter les limites du système de protection internationale actuel ;
38. Souligne qu'en tant que pays de transit la Turquie doit coopérer étroitement avec les pays voisins pour mieux gérer et superviser les flux de personnes ;
39. Souligne le besoin pressant d'améliorations en matière de coopération internationale dans les domaines de la justice, la police et la lutte contre le terrorisme ;
40. Note que la Turquie ne remplit toujours pas toutes les conditions pour supprimer l'obligation de visas pour les citoyens turcs dans l'UE et s'oppose fermement à tout traitement de faveur de la Turquie pour accélérer le processus ;
41. Souligne que la Turquie doit améliorer son système de gestion des frontières, par exemple en établissant une agence civile unique pour les frontières ;
42. Salue les progrès de la Turquie dans la lutte contre le terrorisme et invite la Turquie à poursuivre ses efforts, notamment pour tarir le flot de combattants étrangers et le phénomène du trafic d'êtres humains (en particulier aux frontières avec la Syrie et la Grèce) ;
43. Invite la Turquie à accroître ses efforts pour empêcher des départs illégaux de la côte égéenne, entre autres en coopérant davantage avec les autorités grecques ;
44. Appelle à une mise en œuvre plus efficace et tangible de la stratégie de lutte contre la traite d'êtres humains ;
45. Souhaite rendre attentif à l'importance de collecter davantage de statistiques (plus fiables) sur le crime et à actualiser régulièrement ces statistiques, et appelle à une mise en œuvre effective de l'échange de données avec les partenaires européens ;
46. Recommande de davantage entraîner des unités spéciales contre la cybercriminalité, le trafic d'êtres humains et le trafic de drogues ; recommande en outre que les unités spéciales se voient attribuer davantage de moyens et que certaines se consacrent également à la protection des témoins et aux enquêtes sur les délits financiers.